

Révision du Code de procédure pénale: un déséquilibre dangereux

OPINION

Dans son message d'août dernier, le Conseil fédéral propose une adaptation du Code de procédure pénale (14.3383) «davantage en adéquation avec la pratique» par l'introduction d'un article 147a. A l'heure où nos parlementaires entament l'examen de ce nouveau texte, l'Ordre des avocats de Genève et son homologue zurichois, le Zürcher Anwaltsverband, dénoncent un projet de modification du Code de procédure pénale qui marquerait un recul extrêmement sensible des droits de la défense et par là même remettrait en cause la fiabilité de tout notre système judiciaire. Analyse.

Le Code de procédure pénale fédéral entré en vigueur en 2011 prévoit que l'instruction préliminaire est conduite par le Ministère public; les nombreux cantons qui connaissent encore le juge d'instruction ont dû y renoncer. Cela a eu pour conséquence une très forte concentration des pouvoirs en mains des procureurs, dont le rôle n'est plus seulement de soutenir l'accusation en cas de renvoi devant un tribunal, mais déjà de diriger l'instruction préliminaire. Ainsi, lors du procès, Ministère public et défense débattent sur la base d'un dossier qui a été instruit et préparé par... le Ministère public.

C'est pour rétablir l'équilibre, mis à mal par cette entorse majeure au principe d'égalité des parties, que le législateur avait prévu que le suspect pouvait participer à la procédure pénale, très rapidement après l'ouverture de l'instruction (article 147 du Code de procédure pénale). Ce droit bénéficiant aussi au plaignant, toutes les parties peuvent ainsi participer à l'instruction, en étant convoquées à toutes les audiences, en ayant le droit

de poser des questions aux personnes entendues et de s'assurer que le procès-verbal dicté par le procureur au greffier soit conforme à ce que celles-ci ont déclaré, en toute transparence.

Ce contrepoint voulu par le législateur a été remis en cause par les procureurs à plusieurs reprises, mais a été à chaque fois confirmé par le Tribunal fédéral. Ces tentatives d'interpréter la loi en leur faveur ayant échoué devant les tribunaux, les procureurs sont revenus à la charge avec la proposition d'un nouvel article 147a CPP, qui leur permettrait d'exclure le prévenu et son avocat des auditions aussi longtemps que le prévenu ne s'est pas lui-même exprimé de manière substantielle sur l'objet de l'audition, donc potentiellement pendant toute l'instruction. Le Conseil fédéral les a entendus et a soumis cette proposition au parlement.

Il est évidemment tentant pour les procureurs de chercher à fonctionner en vase clos. Mais il ne faut pas s'y tromper, l'adoption de cette modification du Code de procédure pénale constitue un danger réel pour une saine administration de la justice. La hantise que certains admettent leurs déclarations ne doit pas priver chacun du droit de se défendre convenablement face à des accusations, qui se révèlent parfois infondées. Notre volonté de sanctionner les personnes coupables d'avoir commis des infractions ne peut s'accommoder dans notre société démocratique du risque de punir des personnes innocentes. Or l'adoption de l'article 147a CPP induirait un risque considérablement accru d'erreur judiciaire dans notre pays.

Voulons-nous à l'avenir d'une société dans laquelle les procureurs ont les pleins pouvoirs? Si ce projet est adopté, ce sera le retour

à une procédure préliminaire inquisitoire, c'est-à-dire à des procureurs qui entendront seuls, dans le secret de leur cabinet, plaignants, témoins et experts, sans contradictoire et sans regard extérieur sur leurs méthodes et leurs manières d'instruire. Songez à ce qui se passera pour celui qui sera accusé à tort par un témoin oculaire qui l'aura confondu avec un autre. Sera-t-il possible, des mois plus tard, lors de la première confrontation, de l'amener à reconnaître s'être trompé alors que ses souvenirs se seront estompés et que ses propos seront gravés dans le marbre du procès-verbal de sa première audition?

Ce projet de modification trahit l'équilibre voulu par le parlement fédéral lors de l'adoption du Code de procédure pénale actuel, à savoir le renforcement des droits de la défense en contrepoint d'un Ministère public plus puissant. L'Ordre des avocats de Genève et l'Ordre des avocats de Zurich, soucieux de protéger le socle des droits fondamentaux et d'empêcher l'érosion des droits de la défense, s'opposent ainsi à l'ajout de cette disposition dans l'intérêt des justiciables et de la justice. ■



LIONEL HALPÉRIN
BÂTONNIER DE L'ORDRE
DES AVOCATS DE GENÈVE



DANIEL MARITZ
BÂTONNIER DE L'ORDRE
DES AVOCATS DE ZÜRICH

Un trajet en bus pour sauver le climat

OPINION

Les blocages réalisés par notre mouvement lundi 17 février dans les locaux genevois de Vitol, de Cargill et de Mercuria, trois mastodontes méconnus du trading de matières premières, ainsi que d'Ifchor à Lausanne, ont été largement relayés. Mais un simple trajet en bus aller-retour de nos militant-e-s entre Lausanne et Genève a suscité des réactions virulentes et ironiques de la part de journalistes, citoyen-ne-s et politicien-ne-s sur la twittosphère. A l'inverse, dans les jours qui ont suivi l'action, pratiquement aucun article n'a tenté de faire la lumière sur les entreprises incriminées et leurs impacts environnementaux. Comment comprendre que la logistique de notre action fasse tant réagir, au détriment d'une réflexion plus large sur les acteurs économiques incriminés? Quelle part la responsabilité individuelle porte-t-elle face à la responsabilité collective? Le citoyen lambda vs les acteurs économiques? Tentative de mise en perspective.

Si la Suisse est historiquement connue pour son secteur financier, ce n'est plus son seul domaine de compétence: elle est aujourd'hui au cœur de l'extraction mondiale des matières premières. Plus de 500 entreprises travaillant dans ce secteur y sont établies, et représentent près de 3,8% du PIB helvétique. Selon des études mandatées par la Confédération, plus de 3 milliards de tonnes de matières premières sont négociées chaque année en Suisse pour une valeur de près de 960 milliards de francs.

Les quatre mastodontes dénoncés donnent le vertige: Vitol réalise un chiffre d'affaires annuel de 231 milliards de dollars; Cargill, 115 milliards; Mercuria, le dernier petit, «seulement» 104 milliards. C'est bien plus que Nestlé et ses 91 milliards. Discrètement installées à Genève, elles restent inconnues du public. Leur impact environnemental est pourtant majeur: la production des matières

premières commercialisées par les entreprises suisses est au moins 19 fois supérieure à l'impact environnemental direct de la consommation en Suisse! Au niveau mondial, le transport maritime est responsable de 2,5% des gaz à effet de serre. Davantage que l'aviation, qui représente 2%.

Plus de 3 milliards de tonnes de matières premières sont négociées chaque année en Suisse pour une valeur de près de 960 milliards de francs

Les activités de ces entreprises n'impactent pas seulement le réchauffement climatique. Les conséquences sont nombreuses: érosion, perte de la biodiversité, destruction d'écosystèmes entiers, pollution de l'air, des sols et des cours d'eau, stress hydrique, production de déchets non recyclables et toxiques, dangereux pour l'environnement et la santé des populations. La progression fait froid dans le dos: le volume de matières premières négociées mondialement a augmenté de 60% depuis le début du XXIe siècle.

Bien conscientes de leur impact catastrophique pour l'environnement, elles cherchent la discrétion à tout prix. Ainsi, l'une d'entre elles a promis de ne pas porter plainte si toutes les images réalisées pendant le blocage étaient supprimées. Rester invisible aux yeux du public et à l'écart du débat sur le réchauffement climatique: voilà leur principal objectif.

Aujourd'hui, il est nécessaire que les autorités helvétiques ouvrent les yeux et mettent un terme à ce trafic honteux. Si nous voulons sauver le climat, nous devons mettre un terme aux agissements de ces entreprises. Rappelons l'urgence: au rythme actuel, notre «budget carbone» pour ne pas dépasser 1,5 degré de réchauffement climatique sera franchi dans huit ans. Nous avons ces quelques années pour emprunter un mode de vie radicalement différent afin de garder une planète viable. Soit deux législatures fédérales.

Mais revenons à notre question d'origine: quel est l'impact de la responsabilité individuelle face à ces mastodontes? Un simple calcul permet de prendre conscience des ordres de grandeur en jeu. Le trajet réalisé en bus entre Lausanne et Genève avec nos militant-e-s, décidé ainsi afin de rester discrets et de ne pas compromettre l'action, a consommé environ 20 litres d'essence. Vitol commercialise 350 millions de tonnes de pétrole par an, soit plus de 11 tonnes par seconde. Si nous avons réussi à bloquer ne serait-ce qu'une seule seconde l'activité commerciale de cette entreprise – nous sommes restés plus d'une heure dans les locaux –, nous avons fait économiser à la planète 550 fois notre «mise initiale». Un bon deal, non? ■

LIONEL FREI
MEMBRE DE L'ÉQUIPE
DE COMMUNICATION
EXTINCTION REBELLION



Guerre au virus: pour se défendre, on ne compte pas

IL ÉTAIT UNE FOIS

Peter Piot, le directeur d'Onusida entre 1995 et 2008, raconte son entrevue avec Wen Jiabao, premier ministre chinois à l'époque des grands ravages du sida, dans les années 2000. Le microbiologiste était invité à dire ce que la Chine devait faire pour lutter contre le virus. «J'avais dix secondes pour réfléchir. Allais-je rester diplomatique ou devais-je dire la vérité? Mon hésitation a dû se voir sur mon visage. Wen Jiabao m'a dit: «Oubliez qui je suis, oubliez que nous sommes le Parti communiste. Dites-moi ce que vous pensez et je verrai ce que je peux faire.» Peter Piot affirme lui avoir conseillé une gestion plus transparente de l'évolution de l'épidémie et de travailler avec les plus vulnérables, y compris les personnes droguées et les travailleurs du sexe, plutôt que de les mettre en prison. Après cette rencontre, dit-il, la politique chinoise a changé.

Une épidémie, c'est comme une guerre: les préoccupations dominantes en temps de paix s'effacent devant l'urgence des mesures à prendre pour la survie. Les pouvoirs s'adaptent, même le Parti communiste chinois. L'efficacité de la lutte prime tout autre calcul, quels que soient les inconvénients privés et publics ou les pertes financières, même colossales, qu'elle occasionne. Le cas du Covid-19 démontre l'étendue des sacrifices imposés ou volontaires à tous les échelons de la vie. La circulation des gens et des marchandises est entravée: on le déplore mais on ne le critique pas puisque le but est la destruction de l'ennemi. On supporte les annonces de récession, les chutes de chiffres d'affaires, la plongée des marchés avec une résignation proportionnelle à l'augmentation du nombre de zones touchées par le virus. Une décimale de croissance en moins en temps de paix peut causer la chute d'un gouvernement. Dix décimales en moins en temps d'épidémie ne lui feront aucun tort si son service de santé fonctionne. Ainsi va la guerre: pour se défendre, on ne compte pas.

Contrairement à la guerre, une épidémie n'a pas de coupable déclaré mais elle a des coupables en réserve: quiconque doté du moindre pouvoir ne prend pas les bonnes décisions au bon moment. C'est ainsi que sont annulés les grands rassemblements de travail ou de loisirs et que s'abat sur les jours affairés des sociétés mondialisées la discipline de la prudence et du renoncement. Protestations et ricanements ne dépassent pas les cafés du Commerce, s'ils restent ouverts. On se procure des masques, du désinfectant et des boîtes de conserve, au cas où. Un sentiment commun de fragilité s'insinue sous la couche des certitudes les mieux ancrées du temps de paix.

Comme dans la guerre, l'identification de l'ennemi a toute son importance. Jusqu'à maintenant, le virus de la grippe a tué plus que le Covid-19, mais on le connaît, on a des vaccins, plus ou moins utiles, on le voit arriver l'hiver et repartir au printemps. Il s'attrape peut-être au Salon de l'auto mais c'est de la faute à pas de chance, pas au Salon de l'auto. Tandis qu'on ne sait rien ou pas assez du coronavirus. Des experts en santé publique regrettent d'ailleurs qu'après l'épidémie de SRAS (syndrome respiratoire aigu sévère) – 800 morts dans 32 pays en 2003 – les recherches sur les coronavirus aient manqué de financement. Les motivations sont-elles maintenant renforcées? L'OMS a ajouté la lutte contre les épidémies à la liste de ses priorités absolues. Les Etats-Unis lui rendront-ils l'argent que Donald Trump lui a enlevé?

Les effets politiques du Covid-19 sont peu prévisibles. Sauf en Suisse: annonçant la mise en œuvre de la loi sur les épidémies, le conseiller fédéral Alain Berset a eu l'extrême politesse – et prudence – d'y associer les cantons, souverains en matière de santé. Liberté leur est laissée d'en faire plus, mais pas moins. Ce n'est pas un virus qui va changer la hiérarchie des pouvoirs helvétiques. ■

JOËLLE KUNTZ



SUR LES BLOGS

Où sont les femmes?

«Allez, on va encore me taxer de nostalgie pour les années 70 et les titres disco à la Patrick Juvet. OK, j'assume! Mais la vraie question que je me pose est la place qu'il est encore possible de donner aujourd'hui à la Féminité, avec un grand «F», écrit sur son blog Sabrina Pavone, coach et maître-praticienne en PNL. A lire sur le site du «Temps» à cette adresse: <https://blogs.letemps.ch>

PRÉCISION

Le texte intitulé «Syrie: pourquoi la normalisation de l'horreur nous concerne», publié mardi 3 mars dans ces pages, était signé Tawfik Chamaa (et non pas Awfik Chamaa comme écrit par erreur). Nos excuses à l'auteur.